

Année Éclaireurs 2024-2025



Planning 1^{er} Quadrimestre

08/02	Réunion Classique
15/02	Réunion Classique
22/02	<u>Traque</u>
01/03	/
08/03	Réunion Classique
15/03	Grande <u>journée</u>
22/03	/
28-29-30/03	Hike de troupe
05/04	Réunion Classique
12/04	Grande <u>journée vélo</u>
19/04	/
25-26-27/04	<u>Gamelle Trophy</u>
02/05	/
10/05	Réunion Classique + BBQ

La Loi Scout

1. Le scout fait et mérite confiance.
2. Le scout s'engage là où il vit.
3. Le scout rend service et agit pour un monde plus juste.
4. Le scout est solidaire et est un frère pour tous.
5. Le scout accueille et respecte les autres.
6. Le scout découvre et respecte la nature.
7. Le scout fait tout de son mieux.
8. Le scout sourit et chante, même dans les difficultés.
9. Le scout partage et ne gaspille rien.
10. Le scout respecte son corps et développe son esprit

Hike/journée de patrouille entre le 28/04 et 11/05

Les dates du moment de patrouille (week-end ou journée) sont déterminées par chaque patrouille pendant les vacances de Pâques. Le CP envoie le projet de planning au staff qui l'évalue 3 semaines à l'avance. Les informations pratiques sur le Hike patrouille suivront.

Informations

Les informations précises concernant chaque activité vous parviendront par mail.

Aux réunions, je viens en uniforme complet : chemise, foulard, short.

Je suis présent tant que possible. Quand j'ai un empêchement, je préviens au plus tôt.

Une réunion classique se déroule généralement au local entre 14h et 17h.

Adresse mail de la section : 16noecle@gmail.com

Numéro de compte de la section : [BE15143124948330](#)

